

CHALLENGE INTER-ENTREPRISE 2023		
Communauté de communes Pays d'Apt Luberon		
NOM DE L'ENTREPRISE :		
NOM du capitaine :		
NOM	PRENOM	DROIT D'IMAGE (signature)

Pour cette deuxième édition, nous avons sollicité l'entreprise Mistral Adventture pour l'organisation du Challenge inter-entreprises. Les activités se dérouleront majoritairement autour du plan d'eau avec des passages dans le plan d'eau et dans des zones de boues. Il est vivement conseillé aux participants de porter des tenues adéquates et prévoir une tenue de rechange.

L'entreprise S'engage à disposer des assurances nécessaires et à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités, notamment suite à des dommages corporels, matériels ou immatériels causés par des tiers.

En cas de vol ou de perte d'objets de valeur (bijoux, chèque, argent, carte bleue etc...), la responsabilité de la CCPAL ne pourra en aucun cas être recherchée.

Le cas échéant, en début ou à l'issue de la manifestation, le bénéficiaire devra prévenir la CCPAL de toute dégradation / détérioration, sous peine d'être tenu responsable.

La CCPAL ne pourra être mise en cause, ou sa responsabilité recherchée, en cas d'accident qui surviendrait dans les lieux autorisés à l'occupation.

La CCPAL se réserve le droit d'utiliser les photos pour la promotion et la communication de la manifestation, sauf refus express du participant.

Fait à,

Le,

Signature du représentant légal de l'entreprise